



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAUPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Antoine HOAREAU	
Monsieur Guillaume RUET	
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**ZAC "Parc d'Activités de Beauregard" - Acquisition de voirie sur la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise"**

Par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Beauregard », par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Aujourd'hui, la SPLAAD ayant entrepris la réalisation des travaux de voirie de la rue de la Via Agrippa et d'une section de la rue du Fortin, celles-ci peuvent donc être remises à Dijon métropole. Il est précisé que l'aménagement de ces voiries permet une ouverture à la circulation et qu'elles feront l'objet d'une remise d'ouvrage définitive après achèvement de l'ensemble des travaux de finition.

Conformément aux coûts d'aménagement et au bilan prévisionnel, il convient de procéder à cette acquisition moyennant un montant total de 2 400 000 € TTC. Il est précisé que le service du Domaine indique que la reprise de ces équipements par la collectivité s'analyse comme un transfert de charges dans la cadre de l'opération d'aménagement concédée, ne correspondant pas à une valeur vénale.

Les parcelles concernées par cette acquisition sont cadastrées section BY n°363p, BY n°369p, BY n°375p sur la commune de Longvic et ZR n°115 sur la commune d'Ouges, pour une superficie totale d'environ 13 451 m².

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » les parcelles en nature de voirie et desservant la ZAC « Parc d'Activités Beauregard » cadastrées section BY n°363p, BY n°369p, BY n°375p sur la commune de Longvic et ZR n°115 sur la commune d'Ouges pour une superficie totale d'environ 13 451 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 2 400 000 € TTC, et sera réalisée par acte administratif ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables à leur incorporation dans le domaine public métropolitain ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 28	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 10
	DONT 2 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN